

**Délibération n°2023-42**

**Thème : JEUNESSE ET SOCIAL 3**

**Objet : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre d'un appel à projets pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents**

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un du mois de mars, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 15 mars 2023 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 27    Membres présents : 22    Pouvoirs : 5    Suffrages exprimés : 27**

**Étaient présents :**

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Sylvie SAMBAIN ; Michel CHAPUIS ;  
Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ;  
Emmanuel LUTHRINGER ; Aurélie ANNEQUIN ; Odile CHENEVEZ ; Rémi DUTHOIT ;  
Camille FELLER ; François PREVOST ; Céline MOSTEIRO ; Robert USSEGLIO ;  
Christophe LOPEZ ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Christian CHIAPELLA ;  
Patricia PAUL ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE.

**Étaient représentés :**

Mme Sandrine LEBRE donne procuration à Mme Caroline MASPER  
M. Michel DALMASSO donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW  
Mme Danièle KLINGLER donne procuration à M. Rémi DUTHOIT  
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER  
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Gilbert BOYER

**Absents excusés :**

Sandrine LEBRE, Michel DALMASSO, Danièle KLINGLER, Nadine CURNIER,  
Stéphane DERRIVES.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**13 communes sont donc représentées.**

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et en particulier son article relatif aux compétences communautaires en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire n°124-2018 en date du 27/03/2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », intégrant au titre de la politique des services aux publics, le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ;

Apposé de réception en préfecture  
004240400100202001012023  
Date de réception préfecture : 27/03/2023

**ATTENDU** que le référentiel des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) prévoit qu'une formation « Développer sa capacité d'écoute » en LAEP est nécessaire quel que soit le parcours professionnel ou personnel de la personne accueillante » ;

VU l'appel à projet « petite enfance » de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;

La communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure souhaite répondre à cet appel à projet suivant le plan de financement ci-dessous :

CHARGES	Montant en €	PRODUITS	Montant en €
61 Services extérieurs	2 369,00	744 Commune (s) / Epci	574,00
62Autres services extérieurs	500,00	745 Subventions CAF	2295,00
<b>TOTAL</b>	<b>2869,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2869,00</b>

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- D'approuver le plan de financement de l'opération ci-dessus exposé ;
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales les subventions nécessaires au montage de l'opération, dans le respect de l'enveloppe globale de 2869,00 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
David GEHANT



Acte publié le : 27 MARS 2023